

## Délibérations de la séance ordinaire du 25 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt cinq janvier à 20 h le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente la présidence de M. BECHET Raymond par suite de la convocation faite par M. Le Maire le vingt janvier

**Présents :** BECHET Raymond, PASSAYS Jean, SALLÉ Éric, PARIS Nelly, SILANDRE Odile, LECHEVALIER Loïc, PICOT Jacques, BOULLÉ Emmanuel, HAVARD Carine, ROULLEAUX Annie, CLOUARD Johan, DESGRIPPES Marie-Claire, MONTECOT Pascal, COTTON Colette.

**Absente excusée :** EASTWOOD Anne

**Secrétaire de séance :** PASSAYS Jean

### Dossier Boulangerie

Les plans travaillés avec la future boulangère Camille Gohier sont présentés ainsi que la dernière estimation. L'habitation doit être accessible pour des locataires non concernés par la boulangerie. Cette partie est encore à travailler. Des aides pour la diminution de la consommation énergétique seront sans doute possible. Une subvention du programme LEADER pourrait être accordée de 50 000 €. Le dossier finalisé doit être déposé pour le 11 février. Un dossier FIR (département) devra être déposé après la consultation des entreprises. L'aide sera de 60 000 €. La location gérance actuelle se termine le 31 mars. Camille pourrait lui succéder dès le 1<sup>er</sup> avril avec le même format. Des conseillers ne connaissent pas les lieux. Une visite est organisée le jeudi 28 janvier à 17 heures.

### Dossier Boulangerie - Démolition

M. le Maire présente à l'assemblée le devis pour réaliser la démolition de l'ancienne boulangerie située sur la place du marché. L'éclairage public a été enlevé, le câble électrique est mis en sécurité reste à modifier le câble Orange (devis déjà accepté). Le devis s'élève à 7 870 € HT soit 9444 € TTC.

Le conseil municipal, accepte le devis de l'entreprise Mongodin de St Georges de Rouelley pour la démolition de l'ancienne boulangerie de la place du marché pour la somme de 7 870 € HT.

### Dossier Télémédecine

Suite à la rencontre entre le conseil municipal avec M. le Président de la Communauté d'agglomération et M. le directeur général des services le 1<sup>er</sup> décembre 2020 ;

Suite à un rendez-vous avec M. le Sous-Préfet,

M. le Maire présente la possibilité d'aménagement de la maison que la commune avait acheté pour la communauté pour l'installation définitive du service de télémédecine et d'un médecin généraliste ainsi que les subventions mobilisables.

Le conseil municipal Charge M. le Maire de continuer à travailler sur le dossier afin que la commune se charge elle-même des travaux.

### Etude de l'exonération totale ou partielle des loyers commerciaux en raison du Covid

Dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, certains commerçants, locataires de bâtiments communaux, sont toujours tenus de fermer leur établissement.

Dans le but de soutenir l'activité économique à destination des commerçants, il est proposé à l'assemblée soit d'étaler soit d'annuler les loyers pour les commerçants ayant l'obligation de ne pas ouvrir au public.

Le conseil municipal, décide l'exonération totale pour les mois de janvier et février 2021 du loyer du bar restaurant Le Saint Georges et de la location de la licence 4 de l'auberge de la Fosse Arthur.

### Proposition de la commune de Barenton

Une rencontre a été organisée avec M. le Maire et deux adjoints de la commune de Barenton. Ils souhaitent que nos communes puissent s'entraider et mutualiser certains matériels ou personnels si le conseil l'accepte.

Le conseil municipal, accepte le principe de la mutualisation avec la commune de Barenton.

### **Travaux salle de télétravail et salles associatives**

Le devis présenté au conseil municipal le 20 août 2020 pour l'électricité de l'étage était de 8567,49 € HT.

La facture est de 6 298,42 € soit une moins-value de 2269,07 € HT.

Les différences proviennent principalement de la réduction de la puissance des convecteurs.

Pour la plomberie et l'électricité du rez de chaussée le devis était de 6 872,44 € HT.

La facture est de 6 996,68 € soit une plus-value de 124,24 € pour essentiellement l'ajout d'une barre de maintien dans les sanitaires, l'ajout d'un robinet dans le local technique (pour pouvoir remplir un seau), 1 inter différentiel, mais aussi la réduction de prix sur un radiateur et un va et vient.

Le conseil municipal, valide le nouveau montant des travaux pour l'électricité aux salles associatives soit 6298,42 € HT soit 7558,10 € TTC ; valide le nouveau montant des travaux pour la plomberie et l'électricité du rez de chaussée soit 6996,68 € HT soit 8396,02 € TTC.

### **Bilan financier des travaux pour la salle de télétravail et les salles associatives**

Le coût total avant subvention est de 68 344,56 € TTC. Après reversement du FCTVA, de la DETR et de 2 ventes le solde est de 41 021,40 € réparti comme suit : 17 600,98 € pour la salle de télétravail et 23 420,41 € pour les salles associatives.

Le secrétaire,



Le Maire,

